



Guide du porteur de projet LEADER

PLUS D'INFOS SUR

www.lorient-agglo.bzh

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne



Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural
"Région agricole des Breizh Vreizh"





Communes de Lorient Agglomération
et de la Communauté de communes de Blavet,
Bellevue, Océan, éligibles au programme LEADER



Communes à dominante urbaine
exclues du périmètre LEADER

EN BREF...

Initié pour la première fois sur la période 2009-2014, grâce au LEADER, près de 1,3 million d'euros ont été redistribués en faveur du développement rural du Pays de Lorient.

Riches de cette première contractualisation dont le bilan est très positif, Lorient Agglomération et les structures-membres du Groupe d'Action Locale ont souhaité poursuivre leur engagement en faveur des territoires ruraux et s'inscrire à nouveau dans une programmation Leader sur la période 2014-2020.

Qu'est-ce que le programme européen LEADER ?

Le Leader est un programme de subvention européen destiné à financer des projets participant au développement et à l'attractivité des zones rurales. Piloté par la Région par le biais d'un contrat de partenariat conclu avec l'Europe, ce programme est ensuite décliné à l'échelle de chaque Pays breton.

Comment est-il administré sur le Pays de Lorient ?

Pour le Pays de Lorient, c'est Lorient Agglomération qui est la collectivité porteuse du programme : elle l'anime au travers du GAL (Groupe d'action locale) qui regroupe des acteurs publics et privés du Pays de Lorient (organisations professionnelles, conseil de développement, consommateurs, chambres consulaires, collectivités). Le rôle de cette assemblée est de déterminer la pertinence des projets, au service du développement rural, qui sollicitent un financement LEADER et de déterminer le niveau d'aide financière octroyé.

Quels projets sont éligibles à cette aide ?

N'importe quelle structure ou personne (publique ou privée) peut bénéficier d'une aide dès lors que son projet, en lien avec l'un des thèmes du Leader, concourt au développement rural sur l'une des 25 communes du Pays de Lorient éligibles au programme (en dehors des communes à dominante urbaine : Lanester, Larmor-Plage, Lorient, Plœmeur et Quéven).

Le nouveau programme

2014/2020

Les 3 priorités de développement du programme LEADER 2016/2020 du Pays de Lorient sont :

- Accompagner le milieu rural vers la transition énergétique et alimentaire.
- Faire bénéficier les habitants de service de qualité en proximité.
- S'appuyer sur le potentiel local pour développer l'économie et l'innovation.

EXEMPLE DE RÉALISATION

Ferme du Koz Ker, de l'étude d'opportunité à l'installation d'un couple de maraîcher.

Depuis 1978, la Ville de Lorient est propriétaire de terres agricoles au lieu-dit « Le Cosquer » à Caudan. Cette ancienne ferme pédagogique a été reconvertie suite à une étude lancée par la Ville de Lorient qui souhaitait étudier les conditions d'implantation d'une activité agricole innovante et respectueuse de l'environnement. Un appel à candidatures a été lancé et Elodie Fargeas et Mathieu Tanguy ont été choisis en septembre 2013 pour y installer une exploitation bio maraîchère et fruitière.

Cette étude a été subventionnée au titre du programme Leader à hauteur de 3 140 €. Elle a également été subventionnée par Lorient Agglomération au titre de la charte de l'agriculture.



1

Accompagner le milieu rural vers la transition énergétique et alimentaire

Par exemple : création d'un site de covoiturage, développement d'une filière bois-énergie, construction de bâtiments publics innovant en matière de production d'énergie renouvelable, action de valorisation du patrimoine culinaire local, etc.

Promouvoir l'écomobilité

Repenser les déplacements

Promouvoir les déplacements doux

Favoriser les modes de déplacements alternatifs

Favoriser la production d'énergies renouvelables

Accompagner financièrement des solutions adaptées à la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement et viable pour les agriculteurs

Réduire la facture énergétique des cultures

Préserver la qualité et la productivité des terres agricoles

Permettre aux agriculteurs de développer des revenus complémentaires

Développer la filière alimentaire locale

Dynamiser la filière alimentaire locale et la pérenniser

Tendre vers l'autonomie alimentaire

Développer l'approvisionnement de la restauration collective et des restaurants du Pays de Lorient en produits agricoles locaux et notamment biologiques

Sensibiliser la population à la consommation de produits locaux

2

Faire bénéficier les habitants
de service de qualité
en proximité

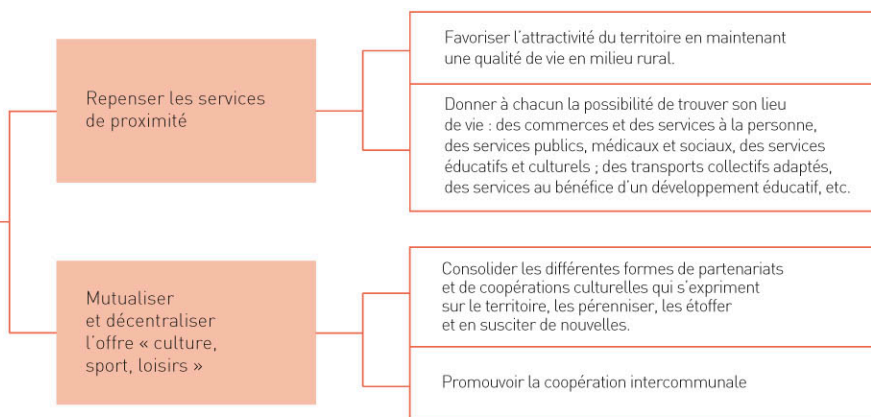
*Par exemple : création d'un
service de santé de proximité,
action de développement du
commerce de proximité, création
de festival ou de spectacles hors
les murs et décentralisés, etc.*

EXEMPLES DE RÉALISATION

Un pôle enfance jeunesse, tout bio,
tout neuf.

Inauguré en octobre 2015, le bâtiment Tri Penmoc'h Bihan, permet à la commune de Quistinic de regrouper quatre services destinés aux jeunes : restaurant scolaire, garderie municipale, accueil jeunes et relai assistantes maternelles. De nouvelles techniques de construction durable ont été expérimentées pour ce bâtiment, en ayant recours à des matériaux biosourcés (paille et terre bois).





Festival de Kernours à Kervignac.

Organisé chaque septembre depuis 2001 par l'association Kervign'arts, le festival de Kernours est une fête rurale dotée d'une programmation artistique de qualité qui met en valeur des artistes locaux, promoteurs de leur ruralité. L'objectif : faire découvrir de façon ludique le monde rural et sa culture au plus grand nombre.

Ce projet a été subventionné au titre du programme Leader à hauteur de 3 500 €. Il a également été subventionné par la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan et la commune de Kervignac.



Cuisine traditionnelle et épicerie de proximité à Riantec.

Bienvenue chez « Ti ar boued mad », « la maison du bon manger » de Jean-Louis Bouveur à Riantec ! Ici les produits locaux sont à l'honneur, les légumes de l'assiette viennent du maraîcher de Plouhinec et la viande, cuite au feu de bois, est sublimée...

Ce projet a été subventionné au titre du programme Leader à hauteur de 18 000 €.



3

S'appuyer sur le potentiel local pour développer l'économie et l'innovation

Par exemple : mise en place d'applications numériques pour valoriser le patrimoine en milieu rural, constitution d'une banque de projets (énergie renouvelable, installation agricole...), appui à la transmission du foncier agricole, action de gestion des zones humides, etc.

Promouvoir le tourisme rural

Diversifier l'activité économique en milieu rural

Proposer une offre touristique diversifiée à l'échelle du Pays de Lorient.

Promouvoir le tourisme vert, l'agrotourisme ou encore le tourisme de nature

Réduire l'hyper-concentration touristique sur le littoral en promouvant une offre touristique terre-mer

Mettre en valeur les espaces naturels, culturels et historiques du territoire

Mobiliser l'épargne locale

Mobiliser et impliquer les citoyens du Pays de Lorient dans la transition énergétique et alimentaire du territoire

Mobiliser l'épargne locale et soutenir des projets pour lesquels l'accès au système bancaire classique est difficile

Créer, transmettre et développer les entreprises

Mieux répartir les sources d'emploi sur le territoire et ainsi diminuer le nombre de migrations journalières et le temps de trajet domicile-travail

Accompagner le développement, la création et la transmission des entreprises agricoles, artisanales et commerciales

Optimiser et valoriser les espaces agricoles, naturels et forestiers

Optimiser l'utilisation de l'espace rural (y compris littoral)

Mettre en relation les propriétaires, agriculteurs, associations, collectivités, usagers

Circuit d'une

demande de subvention

Leader

1. De l'idée au projet

Tout projet promouvant le développement des territoires ruraux est susceptible de bénéficier de crédits Leader. Pour s'assurer que le projet s'inscrit dans le cadre stratégique du territoire, prendre d'abord contact avec l'équipe d'animation Leader (Tel. 02 90 74 73 93).

2. Montage du dossier

Lorsque l'équipe d'animation s'est assurée que le projet est potentiellement éligible, le maître d'ouvrage sollicite officiellement une subvention Leader en adressant un courrier au Président du Groupe d'action locale du Pays de Lorient. A réception de ce dernier, des codes d'accès permettant de détailler le dossier sur un logiciel informatique nommé GProj sont adressés par mail au maître d'ouvrage.

3. Pré-instruction réglementaire

Lorsque le projet est suffisamment abouti et sa présentation sur GProj complétée à minima, un accusé de réception du dossier est adressé au maître d'ouvrage et la Région Bretagne (service instructeur des fonds européens) procède à une première instruction réglementaire. Cette pré-instruction permet d'alerter sur certains points de vigilance et d'identifier les règles d'Etat qui pourraient s'appliquer au projet.

4. Comité Leader

Audition du maître d'ouvrage par le comité Leader. Il s'agit d'une instance composée d'élus de communes rurales, de membres du Conseil de Développement, de représentants des chambres consulaires, du groupement des agriculteurs biologiques du Morbihan, de l'Audélor (agence d'urbanisme et de développement économique de Pays de Lorient). Ce comité a pour mission d'évaluer et noter le projet selon une grille d'analyse et de préconiser un avis selon des critères bien précis (opportunité pour le territoire, caractère innovant du projet, etc.).

5. Comité unique de programmation / premier avis

C'est une instance composée d'élus locaux, de membres du Conseil de Développement, des représentants des chambres consulaires et du service instructeur. Son rôle est d'émettre un avis d'opportunité puis d'attribution de la subvention leader.

6. Constitution du dossier administratif si avis favorable du Comité unique de programmation.

7. Instruction réglementaire complète réalisée par la Région Bretagne

8. Comité unique de programmation / second passage si instruction réglementaire favorable

9. Elaboration de la convention d'attribution d'aide Leader

10. Demande de paiement de la subvention,

une fois le projet terminé, les factures acquittées et les cofinancements publics perçus

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage
en Bretagne**

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

LORIENT
AGGLOMÉRATION



CDP Conseil de
Développement
Pays de Lorient

Contact :

Lorient Agglomération,
Direction du développement rural et des équipements communautaires
CS 20 001 56314 LORIENT CEDEX

Chargé de mission LEADER : 02 90 74 73 93

www.lorient-agglo.bzh

